



Recensement des initiatives locales contribuant à la réduction de l'exposition de la population aux produits phytosanitaires agricoles



Introduction

Ce document, élaboré dans le cadre de la mesure 2.1 du Plan Régional Santé Environnement 2017-2021, recense, pour chaque type de porteur de projet, des **initiatives locales qui contribuent à réduire l'exposition de la population aux produits phytosanitaires agricoles**. Il propose et fournit également des références ou outils réglementaires, scientifiques ou potentielles sources de financement pour mener ce type de projet.

Le contenu de ce document a été arrêté en juin 2022. Nous vous invitons à vérifier que les liens réglementaires ou outils financiers indiqués sont toujours d'actualité.

Vous trouverez dans ce document les éléments suivants:

- Une synthèse globale des types d'initiatives avec une analyse par type de porteur et par département.
- Une liste des initiatives de la région pour chaque type de porteur avec une courte description. Un lien renvoie vers plus d'informations.
- Une liste des outils financiers qui ont été précédemment proposés ou utilisés, par type de bénéficiaire, sur cette question de la protection des riverains.
- Des informations utiles spécifiques pour les collectivités locales.
- La réglementation utile à connaître relative à la protection de la population contre l'exposition aux pesticides agricoles.
- Des travaux scientifiques nationaux ou régionaux qui éclairent les enjeux autour de la santé des riverains et de l'efficacité des mesures mises en place pour diminuer leur exposition.

Acronymes utilisés dans la suite du document [se référer aux textes réglementaires applicables pour les définitions précises]

PLU(i)	Le Plan Local d'Urbanisme (intercommunal) détermine l'usage du foncier d'une collectivité locale. Des dispositions particulières peuvent y être intégrées dans un objectif de protection des riverains.
PADD	Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable, document obligatoire, joint au PLU(i), fixe les grands enjeux de développement du territoire en termes d'urbanisme notamment.
PAT	Le Plan Alimentaire Territorial, mis en place à l'initiative des collectivités locales, doit permettre de faciliter les circuits courts, d'améliorer les pratiques agricoles et d'aller vers plus d'autonomie alimentaire.
PPP	Les Produits Phyto Pharmaceutiques désignent les produits de synthèse utilisés en agriculture pour le traitement des plantes pour prévenir les maladies. Certains sont dangereux pour la santé.
CMR	Les produits phytopharmaceutiques Cancérigènes, Mutagènes et Reprotoxiques font l'objet d'une législation particulière. Leur utilisation est interdite dans les zones de non-traitement (ZNT)
HVE	Le label Haute Valeur Environnementale certifie des pratiques plus respectueuses de l'environnement et de la santé humaine. Toutefois, l'usage de produits CMR reste autorisé dans ce label, très critiqué par les ONG de défense des riverains.
UAB	Le label Utilisable en Agriculture Biologique qualifie certains produits de traitement, comme le soufre et le cuivre.

ZNT Les Zones de Non Traitement sont les zones en bordure de parcelles agricoles où les traitements sont interdits ou limités, lorsque ces parcelles se trouvent à proximité des habitations. Leur largeur dépend du type de culture (selon la hauteur des plantes cultivées) et du type de produits utilisés

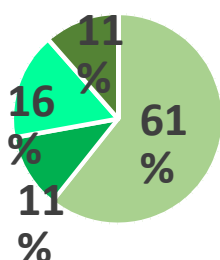
◆ par type d'initiative

Les types d'initiatives s'étendent des actions d'information des publics, de sensibilisation des acteurs jusqu'à des modifications effectives de pratiques agricoles ou d'aménagement rural.

Types d'actions	Actions	Nombre recensé	Nouvelle-Aquitaine	hors NA	Acteur agricole	Autre acteur privé	Collectivité locale	Autre acteur public
Réduire l'utilisation des PPP	Conversion à l'agriculture biologique	2	2	0	1	1	0	0
	Non-utilisation des Cancérigènes, Mutagènes et Reprotoxiques	3	2	1	3	0	0	0
Optimiser les pratiques agricoles	Adaptation des cultures sur des parcelles limitrophes	3	3	0	2	0	1	0
	Utilisation de matériel pour limiter la dérive en dehors des parcelles traitées	7	3	4	6	0	0	1
	Ajustement des horaires de traitement pour éviter le contact direct entre les riverains et les PPP	1	1	0	1	0	0	0
	Ecriture de protocoles ou chartes locales	6	6	0	5	0	0	1
Gérer les espaces entre les cultures et la population (dont ZNT)	Plantation de haies pour limiter la dérive des produits (impact réel à vérifier)	2	2	0	1	0	1	0
	Aménagement et urbanisme pour organiser les interfaces résidentiel / agricole	10	10	0	1	0	7	2
	Modification des modes de culture sur les parcelles limitrophes des habitations et sites sensibles	5	5	0	4	1	0	0
Informers les riverains des traitements en temps réel	Déploiement d'une application de signalement	1	1	0	0	0	0	1
	Mise en place d'une application d'information ou SMS	5	4	1	4	1	0	0
	Communication directe entre riverains et agriculteurs	6	6	0	6	0	0	0
Informers sur les risques	Organisation de temps de concertation	2	2	0	0	1	1	0
	Diffusion d'informations, avis, études sur les risques	8	5	3	3	3	0	2
		61	52	9	37	7	10	7

◆ par porteur

■ Acteur agricole
■ Autre acteur privé
■ Collectivité locale
■ Autre acteur public



◆ par territoire

■ Charente
■ Corrèze
■ Dordogne
■ Gironde
■ Deux-Sèvres
■ Nouvelle-Aquitaine
■ hors région

